



Office of the Fire Marshal • Bureau du prévôt des incendies

65, rue Brunswick Street, Fredericton, NB E3B 1G5, 453-2004 (tél.), 457-4899 (téléc.)

BULLETIN N^o. 2002-03

Date: February 21, 2002

To: Fire Departments

From: Ken Harris

Re: New/Renovated
Buildings in Your Area

For the most part all letters that are sent out concerning plans review are copied to the area Fire Departments, Building Inspectors and Assistant Fire Marshals. The purpose of these copies is primarily to keep fire departments informed of projects being done in their areas.

We would urge all fire departments to make all firefighters aware of these projects as part of the pre fire planning. In most cases, site visits by fire personnel are welcomed and they provide an opportunity for owners/occupants to get information on fire safety and for the firefighters to get to know the building, fire protection systems and storage of particular hazards which exist.

If you have any questions please contact the Assistant Fire Marshal in your area.

Date : Le 21 février 2002

Destinataires : Services d'incendie

Expéditeur : Ken Harris

Objet : Nouvelles constructions et édifices rénovés dans votre région

Dans la plupart des cas, les lettres sur l'examen de plans sont envoyées en copie aux services d'incendie, aux inspecteurs de bâtiments et aux assistants du prévôt des incendies principalement afin de permettre aux services d'incendie d'être au courant des projets de construction entrepris dans leur région.

Nous incitons tous les services d'incendie à mettre les pompiers au courant de ces plans dans le cadre des exercices de prévision des incendies. Dans la plupart des cas, des visites sur place par le personnel du service d'incendie sont bien accueillies et permettent aux propriétaires et aux exploitants d'obtenir des renseignements sur la sécurité-incendie, ainsi qu'aux pompiers de se familiariser avec l'édifice, les systèmes de protection contre les incendies et les produits dangereux qui peuvent s'y trouver.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec l'assistant du prévôt des incendies dans votre région.